



Accusée de vol (non commis) dans le cadre du travail

Par **dodobird**, le **24/02/2010** à **12:39**

Bonjour,
Ma meilleure amie m'a appelé hier soir pour m'informer de la chose suivante:
Son employeur l'accuse d'avoir volé dans la caisse, il l'a convoqué hier soir en lui informant qu'il lui envoyait un courrier pour une convocation officielle pour soit un licenciement faute lourde, soit un licenciement pour perte de confiance envers un salarié, ou peut être un avertissement.
Le motif d'accusation est fondé sur le fait qu'elle est soit disant la seule à avoir la clé de la caisse, ce qui est totalement faux vu qu'il y a un double qui traine dans le magasin.
Autant être clair, ils n'ont aucune preuve contre elle, et je pense même qu'ils font tout cela pour qu'elle parte d'elle même, vu que la société est en difficulté.
Quelqu'un peut il me dire quel recours peut-elle avoir?
Risque t-elle vraiment qqch?

Par **Cornil**, le **26/02/2010** à **23:11**

Bonsoir "dodobird"
1) impossible de te dire si ton amie risque quelque chose. Celka dépend de l'employeur. S'il veut licencier sans motif réel et sans preuves, il n'y a pas de gendarme pour l'en empêcher avant. cela se traduirait ensuite par un recours aux prud'hommes pour licenciement abusif, et dommages et intérêts à la clé en cas de succès pour ton amie. 2) Donc, dans l'immédiat, il faut que ton amie essaie autant que possible de rester "Zen", surtout pas démissionner, bien évidemment. Mais avant un éventuel licenciement (voir 1) , je ne vois pas sur quelle base elle pourrait faire un recours.
Bon courage et bonne chance à ton amie.
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne

méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **dodobird**, le **01/03/2010** à **09:34**

Bonjour! rnrnMerci pour votre réponse!